

## **Restauration scolaire**

Chaque midi, les enfants des écoles maternelles et élémentaires bénéficient d'un repas et d'un temps d'activités et/ou de repos. Le repas est servi à table pour les maternels et en self pour les élémentaires.

- L'équipe d'encadrants est constituée de professionnels connus des enfants ce qui est rassurant et favorise la continuité entre le temps de classe et les temps de détente.

### **La Ville a investi fortement sur la qualité des repas servis.**

- Le repas comporte un plat principal avec deux propositions dont une systématiquement sans viande.
- Du poisson frais est servi deux fois par mois.
- Toutes les viandes servies sont d'origine française et labellisées.
- Le pain, servi à tous les repas, est bio et confectionné par un artisan boulanger sevranais.
- 50 % des repas sont bio et des produits frais et locaux sont régulièrement au menu.

### **Collèges et lycées**

Les collèges et le lycée de Sevran ont choisi le système du self, mieux adapté au rythme scolaire des élèves. Le paiement s'effectue chaque trimestre. Les familles peuvent bénéficier si besoin du fonds social de cantine. Se renseigner auprès des directions d'établissements.

**Maternelle : 1 encadrant pour 10 enfants**

**Elémentaire : 1 encadrant pour 20 enfants**

### **Tarifs**

[Consulter le simulateur de tarifs](#)

### **Réservations**

Les réservations à l'accueil du midi (cantine) sont obligatoires et se font en ligne sur l'espace [Vos démarches](#) ou directement auprès du service enseignement/enfance/jeunesse.

Par ailleurs, nous vous informons que les menus sont susceptibles d'être modifiés en raison d'événements indépendants de notre volonté (ruptures, intempéries, logistiques, etc.). Vous pouvez prendre connaissance du menu, complété de la liste des allergènes, en consultant App'Table, le site de notre prestataire Elior.

- via le web : <https://apptable.elior.com/repas>

Ou leur application téléchargeable sur les différents "stores"

\* IOS : <https://apps.apple.com/fr/app/apptable/id1560027818>

\* Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.elior.apptable&hl=fr>

À télécharger

[Menu février 2026 \(.pdf - 2.19 Mo\)](#)

[Menu janvier 2026 \(.pdf - 1.42 Mo\)](#)

## **Horaires**

- 11h30 – 13h30 Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

## **Tarifs**

(Attention : facture selon les réservations)

- [Consulter le simulateur de tarifs](#)

**Tarif exceptionnel si l'enfant fréquente la restauration scolaire sans réservation : 5,80 euros par jour.**

rgba(255,255,255,1)

**Élaboration des  
menus**

Une commission, composée de l'élu à l'enseignement, du service enfance/enseignement/restauration scolaire, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des centres de loisirs, étudie tous les deux mois les menus, examinés au préalable par une diététicienne.

Un prestataire extérieur assure la fabrication en liaison froide des repas, distribués chaque jour dans les offices de la ville.

## Collèges et lycée

Les collèges et le lycée de Sevran ont choisi le système du self, mieux adapté au rythme scolaire des élèves.

Le paiement s'effectue chaque trimestre.

Les familles peuvent bénéficier si besoin du fonds social de cantine.

Se renseigner auprès des directions d'établissements.

## Inscription / Réservation obligatoires

**L'inscription et la réservation** des jours de cantine auprès du service enfance sont **obligatoires**.

Voir toutes les informations dans l'espace "[Vos démarches](#)" :



rgba(255,255,255,1)

## Plus de renseignements

### Direction enseignement/enfance/jeunesse

1, avenue de Livry

Tél : 01 49 36 51 55

Courriel : demarches-enseignement@ville-sevran.fr (subject: %28Contact%20via%20l%27espace%20D%C3%A9marches%29 (demarches-enseignement[at]ville-sevran[dot]fr)

### Horaires :

- Mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
- Mercredi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 12h
- Samedi de 8h30 à 12h.

**Pour les facturations et paiements**, le service de la régie centrale situé au centre administratif Paul-Eluard - **26, avenue du Général-Leclerc** est **ouvert** :

- mardi et mercredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h45
- jeudi, vendredi et samedi : de 8h30 à 11h30

rgba(255,255,255,1)